



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du lundi 27 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Patricia BLYAU et Christelle CAÏEZ
MM. Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Éric LEFÈVRE, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés:

Mmes Audrey MEYER, Julie GRISPOIRE (pouvoir à Renaud SOREL) et Sylvie GUESDON.
M. Arnaud DESTALMINIL (pouvoir à Jacques DEBLOCK) et Sylvain CARLU (pouvoir à Hubert DAMIS)

Secrétaire de séance : M. Hubert DAMIS

Avant d'ouvrir les points à l'ordre du jour, monsieur Le Maire souhaite aborder le PLUi. Suite au dernier Conseil communautaire le 16 mai dernier et au vu de la délibération arrêtant le PLUi et le bilan de concertation, Monsieur DEHURTEVENT présente le plan principal ainsi que le plan bis et donne lecture du procès-verbal :

« M. ROUX indique que le droit de construire sur une parcelle n'est pas pérenne et qu'il peut être revu à tout moment. Il souligne le travail fait avec le service instructeur de la Communauté de Communes pour trouver un règlement souple qui sera facile à appliquer.

Ce PLUi a été exemplaire car il a été associé à tous les sujets transversaux tels la mobilité, les OAP, etc.

Pour répondre à la question de M. DEHURTEVENT, ce PLUi a vocation à vivre, par voie de modification pour des adaptations légères, ou de révision si le document n'est plus conforme aux attentes du territoire.

M. le Président intervient sur les difficultés rencontrées avec les services de la DDTM, en précisant que ce sujet a été évoqué au Pôle Métropolitain. Un rendez-vous a été sollicité auprès de Mme la Préfète. C'est M. GERARD qui représentera la Communauté de Communes du Val de Somme lors de cet entretien qui aura lieu le 28 mai à 16 h.

M. le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à tout ce travail d'élaboration du projet de PLUi. Avant de passer au vote, il rappelle les derniers exemples de solidarité exprimés au sein de la Communauté de Communes : partage de la totalité de l'enveloppe territoriale pour soutenir de gros projets communaux, future compétence eau potable, nouvelle répartition des sièges possible si Corbie et Villers Bretonneux acceptent d'avoir moins de délégués communautaires au profit de 8 communes de périphérie, ... M. le Président encourage les Conseils municipaux à suivre le même exemple et à jouer la carte de la solidarité pour exprimer un avis favorable sur cet arrêté projet qui permettra d'enchaîner sur l'enquête publique.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve l'arrêt projet de PLUi. »

A la lecture des plans, il est fait constat que le lieu-dit « le moulin » et la station d'épuration n'ont pas été intégrés dans la partie des secteurs urbains. Le Conseil s'interroge quant aux possibilités dans l'avenir en cas de passage en assainissement collectif. Lors de l'enquête publique, il faudra mettre de notifications.

M. CAFFIN et M. DEHURTEVENT ajoutent que les remarques qui avaient été faites n'ont pas été retranscrites. Il est précisé que le PLUi peut faire l'objet de modifications tous les 5 ans.

La Commune devra délibérer dans un délai de 3 mois pour émettre un avis, c'est à dire avant le 16 août 2019.

Monsieur le Maire invite les conseillers à consulter ce dossier et propose de se réunir avant le 16 août pour délibérer sur ce point important. Il tient à ce que chacun prenne connaissance du sujet afin que, lors du prochain Conseil, rien ne soit oublié. Il rappelle que le PLUi est un axe important pour l'avenir du territoire.

Par la suite, une enquête publique va être ouverte et il sera important que chacun puisse faire des remarques.

Rentrée 2019 - 2020 : choix du prestataire pour le service de restauration scolaire

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire et au regard du contexte, Monsieur le Maire présente au Conseil une consultation concernant le prestataire de service intervenant pour la fourniture des repas au restaurant scolaire.

Plusieurs établissements ont été consultés. Monsieur DEHURTEVENT précise que les chiffres indiqués sont dans le cadre de repas livrés et donne lecture des éléments :

| PRESTATAIRES | TARIFS MATERNELLE | TARIFS PRIMAIRE | TARIF ADULTE |
|---------------------|-------------------|-----------------|--------------|
| SCOLAREST | 3,00 € | 3,30 € | 3, 57 € |
| DUPONT RESTAURATION | 3,08 € | | 3, 48 € |
| API RESTAURATION | 2, 75 € | | 3, 35 € |

La société SCOLAREST travaille en partenariat avec des fournisseurs de produits locaux.

Le Conseil valide la proposition de la société SCOLAREST et donne pouvoir au Maire pour la signature des documents.

Finances locales – réalisation d'un emprunt pour le financement du projet de pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles

Monsieur le Maire présente au Conseil une étude auprès des organismes bancaires pour la réalisation d'un emprunt. Il rappelle que cet emprunt participera au projet de création d'un pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles. Au regard du plan de financement, Monsieur le Maire propose un emprunt de 800 000 €.

Monsieur le Maire précise que 2 organismes bancaires ont fait une réponse négative pour des motifs propres à leur politique commerciale (prêt accordé pour les Communes à partir d'un certain nombre d'habitants, etc.)

Les offres sont donc les suivantes :

| ORGANISME | DURÉE | TAUX | ÉCHÉANCE |
|-----------------|--------|--------|--------------|
| Crédit Agricole | 15 ans | 1,34 % | 53 333, 33 € |
| Crédit Agricole | 20 ans | 1,58 % | 40 000, 00 € |
| Crédit Agricole | 25 ans | 1,75 % | 32 000, 00 € |
| Crédit Agricole | 20 ans | 1,53 % | 40 000, 00 € |

Après débat, le Conseil valide la proposition du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans aux taux de 1,53 % et donne pouvoir au Maire pour la signature des documents.

Monsieur le Maire ajoute que le dossier de subvention est en cours auprès des services de la Cdc pour la partie politique territoriale. Le permis de construire sur la phase 1 correspondant à la transformation d'un hangar en école et l'étude de sol pour la faisabilité de l'assainissement non collectif sont en cours de traitement par les services instructeurs.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique qu'il est possible de bénéficier d'une subvention auprès de la région pour l'aménagement de parking au titre des amendes et polices à hauteur de 30 % du montant des travaux HT. Il s'agit du futur parking pour la partie des futurs commerces (phase 3). Le Conseil donne autorisation à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Finances locales – Projet de pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles : achat d'un bâtiment agricole

Suite au retour des services des domaines concernant une demande d'estimation d'un bâtiment agricole appartenant à M. DEHURTEVENT au vu du projet de création d'un pôle fonctionnel et dynamique, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DAMIS pour présenter le dossier.

Monsieur DAMIS donne lecture de la proposition financière et de l'estimation faite par le service des domaines. Les débats sont ouverts. M. CAFFIN dit que l'intervention du service des domaines pour l'estimation de ce bien est une bonne chose et permet de couper court aux « possibles remarques » de favoritisme. La vente sera faite en toute transparence.

Le Conseil valide l'achat du hangar pour la somme de 280 000,00 € et autorise Monsieur M. DAMIS en sa qualité de 1^{er} adjoint à signer tous les documents nécessaires.

Finances locales – Projet de pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles : achat de deux terrains

Dans le cadre du projet de création d'un pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles et afin notamment de faciliter le passage des enfants pour se rendre au restaurant scolaire et à la garderie, il est nécessaire de faire l'acquisition de 2 « portions » de parcelles.

En effet, pour éviter que les enfants passent par la route départementale pour rejoindre le restaurant scolaire et le service de garderie qui se trouveront au Gymnase « Le Santerre », un chemin d'accès sera aménagé.

Les parcelles concernées sont les suivantes : 818 A 288 et 818 A 304.

Après consultation des propriétaires, Monsieur Le Maire propose un prix de vente de 50 € par m².

Il présente également un devis de bornage par la société METRIS d'un montant TTC de 1 500,00 €. La délimitation permettra d'avoir une surface exacte des portions à acheter.

Le Conseil valide les propositions et donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires.

Finances locales – Projet de pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles – phase de transformation d'un hangar en école : bureau de contrôle

Dans le cadre du projet de pôle fonctionnel et dynamique autour des écoles et plus particulièrement de la phase de transformation d'un hangar en école, Monsieur le Maire présente au Conseil une consultation auprès d'entreprises pour la partie contrôle technique et coordination SPS.

Il rappelle que pour ce type de travaux, cela est une obligation.

Les devis sont les suivants :

| SOCIETES | MISSIONS | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|-----------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Qualiconsult | Contrôle technique | 5 010, 00 € | 6 012, 00 € |
| Qualiconsult sécurité | Coordination SPS | 2 730, 00 € | 3 276, 00 € |
| Bureau Véritas construction | Contrôle technique | 4 050, 00 € | 4 860, 00 € |
| Bureau Véritas construction | Coordination SPS | 3 560, 00 € | 4 272, 00 € |

Le Conseil valide la proposition de la société « Véritas » et donne pouvoir au maire pour la signature des documents se rattachant à cette opération.

Questions diverses

- ✓ Modification du tableau de classement des voies communales : suite à notre courrier en septembre dernier, la Cdc du « Val de Somme » donne son accord pour l'intégration du chemin reliant Marcelcave à Bayonvillers dénommé « le chemin des rois » dans le tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau de classement en intégrant cette opération d'une longueur de 720 mètres. Le Conseil valide la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

La séance est close à 21 h 45